



DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

PRENEZ AVIS QUE le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation et statuera sur des demandes de dérogations mineures lors de la séance du 9 avril 2018 débutant immédiatement après la séance du conseil d'agglomération prévue à 19 h, à la salle du conseil située au 1145, rue de Saint-Jovite. Au cours de cette consultation, les demandes suivantes seront expliquées et toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil.

Immeuble visé	Nature et effets de la demande
Chemin de Courchevel Lot 4 649 440 du cadastre du Québec <i>2018-DM-020</i>	Autoriser la subdivision d'un lot en 2 lots distincts avec une superficie de 4 343,4 m ² et de 4 280,9 m ² plutôt que de 6 000 m ² .
2590, chemin Charles-Duncan <i>2018-DM-026</i>	Autoriser l'implantation d'un agrandissement à la Fourchette du Diable à 5,65 m plutôt qu'à 10 m de la ligne arrière.
180, chemin Ovila <i>2018-DM-030</i>	Autoriser la localisation d'une génératrice, d'une thermopompe et d'une bonbonne de propane en cour avant alors que le règlement ne le permet pas.
Rue Perreault Lot 3 279 436 du cadastre du Québec <i>2018-DM-033</i>	Reconnaître des droits de construction sur un lot non desservi dont la largeur est de 24,79 m plutôt que de 50 m.

ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS

PRENEZ AVIS QUE lors des séances du conseil municipal et d'agglomération du 12 mars dernier, les règlements suivants ont été adoptés comme suit :

Conseil	Numéro du règlement	Titre
Municipal	(2018)-159	Règlement relatif au lavage des embarcations
	(2018)-143-5	Règlement modifiant le règlement (2014)-143 concernant la tarification *
Agglomération	(2018)-A-39-5	Règlement modifiant le règlement (2014)-A-39 concernant la tarification *

* À noter que les règlements de tarification (2018)-143-5 et (2018)-A-39-5 entreront en vigueur le 1^{er} avril 2018.

Toute personne intéressée peut consulter les règlements au Service du greffe situé au 1145, rue de Saint-Jovite, pendant les heures de bureau ou sur le site Internet de la Ville au ville.demont-tremblant.qc.ca.

Donnés à Mont-Tremblant, ce 21 mars 2018.

Marie Lanthier, greffière